

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu de la séance du 4 Juin 2020

L'an deux mil vingt, le quatre Juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Carency, dûment convoqué par courrier du 28 Mai 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Justin CLAIRET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : Mr Justin CLAIRET, Mr Jean-Marc ROBILLART, Mr Jérôme LEBIDOIS, Mr Geoffrey DECOUIGNY, Mr Gérard HOCHAIN, Mr Dominique GALLET, Mr Jean-Claude DEVAUX, Mme Candice DUBOIS, Mr Michel GABRYELCZYK, Mr Stéphan BERTHE, Mme Myriam FAUQUEMBERGUE, Mr Jérôme LETURGIE, Mme Laurence LOUCHEZ, Mr Jean-Pierre SANTERNE

Absente excusée: Elsa CUVELLIEZ

Monsieur Gérard HOCHAIN a été désigné secrétaire de séance.

#### 1°/ Adoption du compte –rendu de la séance du 23 Mai 2020 (adressé par mail)

Le compte-Rendu de la séance du 23 Mai 2020 est adopté à l'unanimité.

#### 2°/ Désignation des commissions communales

#### 3°/ Désignation des membres des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la désignation des commissions communales et de ses membres, suite au renouvellement du Conseil Municipal.

Monsieur Justin CLAIRET, Maire, est membre de droit de chaque commission communale.

Monsieur le Maire propose que chaque commission soit composée du Maire et à minima de 6 élus membres élus parmi le Conseil Municipal.

En ce qui concerna le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il sera composé du Maire, de 4 membres et 2 suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, soit 14 voix, la désignation et le nombre de membres qui siégeront au sein de chaque commission.

Ensuite le conseil municipal procède au vote des membres qui siégeront au sein des commissions communales.

Après dépouillement, les commissions communales sont constituées comme suit :

#### Commissions des Finances

CLAIRET Justin, Président  
DECOUIGNY Geoffrey, Vice -Président  
ROBILLART Jean-Marc  
LEBIDOIS Jérôme  
GABRYELCZYK Michel

BERTHE Stéphan  
SANTERNE Jean-Pierre

**Commission des Travaux - Urbanisme**

CLAIRET Justin, Président  
LEBIDOIS Jérôme, Vice- Président  
ROBILLART Jean-Marc  
DECOUPIGNY Geoffrey  
HOCHAIN Gérard  
DEVAUX Jean-Claude  
BERTHE Stéphan  
CUVELLIEZ Elsa  
LETURGIE Jérôme  
SANTERNE Jean-Pierre

**Commission Fêtes, Cérémonies, Vie Associative et Culture**

CLAIRET Justin, Président  
ROBILLART Jean-Marc, Vice-Président  
DECOUPIGNY Geoffrey  
HOCHAIN Gérard  
GALLET Dominique  
DEVAUX Jean-Claude  
DUBOIS-LAGNEL Candice  
GABRYELCZYK Michel  
CUVELLIEZ Elsa  
FAUQUEMBERGUE Myriam  
LETURGIE Jérôme  
LOUCHEZ Laurence  
SANTERNE Jean-Pierre

**Commission Ecole, Périscolaire, Jeunesse**

CLAIRET Justin, Président  
HOCHAIN Gérard, Vice-Président  
DECOUPIGNY Geoffrey  
DUBOIS-LAGNEL Candice  
CUVELLIEZ Elsa  
FAUQUEMBERGUE Myriam  
LOUCHEZ Laurence  
SANTERNE Jean-Pierre

**Commission Environnement, Développement durable**

CLAIRET Justin, Président  
HOCHAIN Gérard, Vice – Président  
ROBILLART Jean-Marc  
LEBIDOIS Jérôme  
DECOUPIGNY Geoffrey  
GALLET Dominique  
DUBOIS-LAGNEL Candice  
SANTERNE Jean-Pierre  
LETURGIE Jérôme

BERTHE Stéphan

**Commission Information, Communication**

CLAIRET Justin, Président  
GALLET Dominique, Vice-Président  
ROBILLART Jean-Marc  
FAUQUEMBERGUE Myriam  
LOUCHEZ Laurence

**Commission d'Appel d'offres**

CLAIRET Justin, Président  
LEBIDOIS Jérôme, Vice-Président  
ROBILLART Jean-Marc  
DECOUPIGNY Geoffrey  
HOCHAIN Gérard  
DEVAUX Jean-Claude  
GABRYELCZYK Michel  
BERTHE Stéphan  
SANTERNE Jean-Pierre

**Conseil d'Administration du CCAS**

CLAIRET Justin, Président  
ROBILLART Jean-Marc  
CUVELLIEZ Elsa  
FAUQUEMBERGUE Myriam  
LOUCHEZ Laurence

**Membres Suppléants :**

GALLET Dominique  
GABRYELCZYK Michel

**Représentant CNAS Comité National d'Action Sociale**

SANTERNE Jean-Pierre

**Visa de la Préfecture en date du**

**4°/ Désignation d'un correspondant défense**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque commune, suivant circulaire du 26 Octobre 2001, doit instaurer dans chaque conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller, étant entendu que de nombreuses communes ont confié cette mission directement au maire ou à un adjoint ou à un conseiller délégué, a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives. Ainsi, il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Concrètement, chaque conseil municipal se doit de désigner un tel correspondant et d'en transmettre les coordonnées au Préfet.

Monsieur Dominique GALLET, Conseillé Délégué est candidat.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette désignation.

## Visa de la Préfecture en date du

### **5°/ Désignation d'un représentant de la FDE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque commune, doit désigner un représentant à la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais.

Monsieur Jérôme LEBIDOIS est candidat.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette désignation.

## Visa de la Préfecture en date du

### **6°/ Désignation d'un représentant au RAM**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant l'adhésion de la commune de Carency au Relais Assistantes Maternelles (RAM) dont le siège se situe en Mairie d'Aix-Noulette,

Considérant que suite aux renouvellements des Conseils Municipaux il convient de nommer un nouveau représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Gérard HOCHAIN, Adjoint au Maire, en tant que représentant du RAM.

En cas d'indisponibilité Monsieur Justin CLAIRET, Maire, représentera la commune de Carency au sein de cette structure intercommunale.

Monsieur le Maire est invité à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## Visa de la Préfecture en date du

### **7°/ Indemnité des Elus**

#### ✓ Indemnité du Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R2123-23,

Considérant que suivant l'INSEE, la commune compte 750 habitants,

Considérant que le montant maximal de l'indemnité allouée au maire est calculé en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Considérant que l'ensemble des indemnités des élus ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L. 2123-24 et 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'ensemble des indemnités des élus seront prévus et inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer, à compter du 01 Juin 2020, le montant de l'indemnité de fonction du Maire prévue par l'article L2123-23 précité suivant l'indice brut terminal de la fonction publique.

Ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

## Visa de la Préfecture en date du

#### ✓ Indemnité des Adjoints et du Conseillé Délégué

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2123-22 à L. 2123-24 et 2123-24-1

Considérant que suivant l'INSEE, la commune compte 750 habitants,

Considérant que le montant maximal de l'indemnité allouée aux adjoints et délégués est calculé en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique,  
Considérant que l'ensemble des indemnités des élus ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L. 2123-24 et 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,  
Considérant que l'ensemble des indemnités des élus seront prévus et inscrits au budget,  
Considérant le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux adjoints et au conseiller délégué suivant l'article L2123-20-1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer, à compter du 01 Juin 2020 :

- l'indemnité de fonction aux 1<sup>er</sup> adjoint, au 2<sup>ème</sup> adjoint et au 3<sup>ème</sup> adjoint prévue par l'article L2123-24 du code général des collectivités territoriales suivant l'indice brut terminal de la fonction publique.
  - l'indemnité de fonction au 4<sup>ème</sup> adjoint et au conseiller délégué représentant la moitié de celle prévue par l'article L2123-24 du code général des collectivités territoriales suivant l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

#### Visa de la Préfecture en date du

#### 8°/ Défraiement de représentation, de délégation, de mission ou de formation pour les élus et le personnel communal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le remboursement sur Mandat Spécial et les remboursements de frais de formation et de déplacement.

##### **Mandat Spécial :**

Le Mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l' élu ou du personnel. Il doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Le mandat spécial doit être conféré à l' élu ou au personnel par une délibération du conseil municipal. Cette délibération pouvant être postérieure à l' exécution de la mission en cas d'urgence.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- ✓ Indemnité Journalière comprenant l'indemnité de nuitée : 70.00€
- ✓ 90 € pour les villes de 200 000 habitants et plus et les communes du Grand Paris,
- ✓ 110 € pour Paris
- ✓ Indemnité de repas sur présentation de facture : 17.50€
- ✓ Transport : Remboursement sur la base du transport ferroviaire en seconde classe ou remboursement selon le barème kilométrique de l'administration fiscale si utilisation de la voiture personnelle.

##### **Frais de formation et de déplacement**

Le remboursement des dépenses dans le cadre d'un déplacement pour une formation ou un déplacement liées à la fonction de l' élu ou de l'agent municipal dans un rayon de 100Kms sera pris en compte sans besoin d'une délibération de mandat spécial mais avec une autorisation signée du Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- ✓ Indemnité de repas sur présentation de facture ou ticket: 17.50€ maxi
- ✓ Transport : Remboursement sur la base du transport ferroviaire en seconde classe ou remboursement selon le barème kilométrique de l'administration fiscale si utilisation de la voiture personnelle

Ceci exposé, il invite ses collègues à délibérer sur la question.  
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision,  
 Autorise Monsieur le Maire à signer les ordres de mission, à viser les pièces nécessaires,  
 et à ordonnancer la dite dépense sur présentation des justificatifs demandés,  
 Dit que les crédits sont inscrits au Budget 2019, Article 6256 « Frais de Mission » pour le personnel communal ou à l'article 6532 « Frais de mission » pour les élus.

Visa de la Préfecture en date du

### 9°/ Tarifs du centre de loisirs de Juillet

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le Centre de Loisirs fonctionnera le mois de Juillet. Cependant suite à la crise sanitaire, nous avons à ce jour peu d'informations précises. Après une présentation succinctes du prochain ALSH, Mr le Maire explique que la commune doit transmettre la grille tarifaire à la CAF.

Il ajoute que la participation des familles serait fixée suivant le tableau repris en annexe, en tenant compte de la circulaire de la caisse d'allocations familiales du 11 Octobre 2011, demandant de moduler les tarifs selon les revenus (ligne 14 de l'avis d'imposition).

Les familles ne désirant pas présenter leur avis d'imposition se verront automatiquement appliquer le tarif de l'imposition supérieure à 1000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivant le tableau repris en annexe.

TARIFS POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE JUILLET 2020 (19 jours)										TARIFS POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE JUILLET 2020 (19 jours)									
CARENCY	Tarif semaine en journée dégressif 5 jours			Tarif pour le mois dégressif du 6 au 31/07			Tarif pour la semaine 14 juillet (4 jours)			Extérieur	Tarif semaine en journée dégressif 5 jours			Tarif pour le mois dégressif du 6 au 31/07			Tarif pour la semaine 14 juillet (4 jours)		
3-5 ans	Impôts	1er enf	38 €	Impôts	1er enf	133 €	Impôts	30 €		3-5 ans	Montant 0	1er enf	53 €	Montant 0	1er enf	189 €	Impôts	42 €	
	Montant 0	2ème	35 €	Montant 0	2ème	129 €	Montant 0				ligne 14	2ème	50 €	Montant 0	2ème	183 €	Montant 0		
	ligne 14	3ème	32 €	Montant 0	3ème	125 €	Montant 0				ligne 14	3ème	47 €	Montant 0	3ème	175 €	Montant 0		
6-9 ans	Moins de	1er enf	41 €	Moins de	1er enf	144 €	Moins de	32 €		6-9 ans	Moins de	1er enf	56 €	Moins de	1er enf	200 €	Moins de	44 €	
	1000 ligne	2ème	38 €	1000 ligne	2ème	139 €	1000 ligne				1000 ligne	2ème	53 €	1000 ligne	2ème	193 €	1000 ligne		
	14	3ème	35 €	1000 ligne	3ème	135 €	1000 ligne				14	3ème	50 €	1000 ligne	3ème	187 €	1000 ligne		
10-14 ans	Plus de 1000	1er enf	44 €	Plus de 1000	1er enf	155 €	Plus de 1000	35 €		10-14 ans	Plus de 1000	1er enf	59 €	Plus de 1000	1er enf	212 €	Plus de 1000	47 €	
	ligne 14	2ème	41 €	ligne 14	2ème	151 €	ligne 14				ligne 14	2ème	56 €	ligne 14	2ème	206 €	ligne 14		
	14	3ème	38 €	ligne 14	3ème	147 €	ligne 14				14	3ème	53 €	ligne 14	3ème	200 €	ligne 14		
3-5 ans	Impôts	1er enf	43 €	Impôts	1er enf	155 €	Impôts	34 €		6-9 ans	Montant 0	1er enf	58 €	Montant 0	1er enf	212 €	Impôts	46 €	
	Montant 0	2ème	40 €	Montant 0	2ème	151 €	Montant 0				ligne 14	2ème	55 €	Montant 0	2ème	206 €	Montant 0		
	ligne 14	3ème	37 €	Montant 0	3ème	147 €	Montant 0				ligne 14	3ème	52 €	Montant 0	3ème	200 €	Montant 0		
6-9 ans	Moins de	1er enf	46 €	Moins de	1er enf	162 €	Moins de	36 €		6-9 ans	Moins de	1er enf	61 €	Moins de	1er enf	219 €	Moins de	48 €	
	1000 ligne	2ème	43 €	1000 ligne	2ème	158 €	1000 ligne				1000 ligne	2ème	58 €	1000 ligne	2ème	212 €	1000 ligne		
	14	3ème	40 €	1000 ligne	3ème	154 €	1000 ligne				14	3ème	55 €	1000 ligne	3ème	206 €	1000 ligne		
10-14 ans	Plus de 1000	1er enf	49 €	Plus de 1000	1er enf	173 €	Plus de 1000	39 €		10-14 ans	Plus de 1000	1er enf	64 €	Plus de 1000	1er enf	229 €	Plus de 1000	51 €	
	ligne 14	2ème	46 €	ligne 14	2ème	169 €	ligne 14				ligne 14	2ème	61 €	ligne 14	2ème	223 €	ligne 14		
	14	3ème	43 €	ligne 14	3ème	165 €	ligne 14				14	3ème	58 €	ligne 14	3ème	217 €	ligne 14		
3-5 ans	Impôts	1er enf	48 €	Impôts	1er enf	189 €	Impôts	38 €		10-14 ans	Montant 0	1er enf	63 €	Montant 0	1er enf	244 €	Impôts	50 €	
	Montant 0	2ème	45 €	Montant 0	2ème	185 €	Montant 0				ligne 14	2ème	60 €	Montant 0	2ème	238 €	montant 0		
	ligne 14	3ème	42 €	Montant 0	3ème	181 €	Montant 0				ligne 14	3ème	57 €	Montant 0	3ème	231 €	montant 0		
6-9 ans	Moins de	1er enf	51 €	Moins de	1er enf	198 €	Moins de	40 €		10-14 ans	Moins de	1er enf	66 €	Moins de	1er enf	255 €	Moins de	52 €	
	1000 ligne	2ème	48 €	1000 ligne	2ème	194 €	1000 ligne				1000 ligne	2ème	63 €	1000 ligne	2ème	248 €	1000 ligne		
	14	3ème	45 €	1000 ligne	3ème	190 €	1000 ligne				14	3ème	60 €	1000 ligne	3ème	242 €	1000 ligne		
10-14 ans	Plus de 1000	1er enf	54 €	Plus de 1000	1er enf	206 €	Plus de 1000	43 €		10-14 ans	Plus de 1000	1er enf	69 €	Plus de 1000	1er enf	263 €	Plus de 1000	55 €	
	ligne 14	2ème	51 €	ligne 14	2ème	202 €	ligne 14				ligne 14	2ème	66 €	ligne 14	2ème	257 €	ligne 14		
	14	3ème	48 €	ligne 14	3ème	198 €	ligne 14				14	3ème	63 €	ligne 14	3ème	250 €	ligne 14		

Visa de la Préfecture en date du

### 10°/ Remboursement de la location de la salle des fêtes

Suite à la crise sanitaire, la salle des fêtes a été fermée au public. Les acomptes ont été encaissés par la trésorerie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le remboursement des acomptes aux locataires.

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité le remboursement des acomptes aux locataires ayant réservés la salle des fêtes pendant la crise sanitaire « Covid-19 » ;

**Visa de la Préfecture en date du**

### **11°/ Mise à disposition de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour les élus et le personnel communal.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal ;

- ✓ Gratuité 1fois / an pour les élus
- ✓ Gratuité 1fois / an pour le personnel titulaire
- ✓ Tarif Carençois pour le personnel contractuel.

#### **Pour chaque réservation :**

- ✓ Remplir le contrat de location
- ✓ Transmettre un chèque de caution de 600.00€ (celui-ci sera encaissé si dégradations)
- ✓ Transmettre un chèque de caution de réservation de 50.00€ (celui-ci sera encaissé si annulation de la réservation hors délai)
- ✓ Possibilité d'annuler la réservation 1 mois (date à date) avant la date.
- ✓ Fournir l'attestation d'assurance
- ✓ Réaliser l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité :

- ✓ Gratuité 1fois / an pour les élus
- ✓ Gratuité 1fois / an pour le personnel titulaire
- ✓ Tarif Carençois pour le personnel contractuel.

**Visa de la Préfecture en date du**

### **12°/ Questions Diverses**

✓ Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les règles de la confidentialité

Les débats du conseil municipal sont public mais dans certains cas la confidentialité est de mise sur les projets intéressants la commune où elle peut être en concurrence avec autrui ou dans le cas de problèmes pouvant concerner des habitants du village.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les enfants ont repris le chemin de l'école. Il présente aux membres du conseil les petits problèmes :

- Explication du sens de circulation aux enfants et parents
- Utilisation intempestif des lingettes désinfectantes par les institutrices
- Rehausse des tables pour la mise en place cette semaine de l'accueil des CM2 (les enfants changent chaque semaine, donc table à changer chaque semaine du jour au lendemain !!)
- Pas d'ouverture des services garderie et cantine du 02.06.2020 au 12.06.2020

✓ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la cantine ouvrira ses portes à compter du 15.06.2020. Places limitées à 16 enfants.

✓ Monsieur le Maire présente au conseil municipal un petit récapitulatif des travaux prévus ou à prévoir :

- Travaux rue Pasteur (Borduration et ajout bouche d'égout)
- Proposition d'achat de 4 Caves – Urnes (Cimetière) (opération blanche financièrement)
- Entretien du terrain communal rue d'Ablain
- Entretien du terrain rue Roger Salengro

- Les volets de l'école seront mis fin juillet

✓ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020, un nouveau prêtre sera installé.

✓ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une opportunité d'achat d'un Hangar s'est présentée. Ce hangar pourrait accueillir les ateliers municipaux.

**Fin de la séance : 20h30**